

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

**BUREAU PRINCIPAL**  
No 9 Place d'Armes . . . MONTREAL

**BUREAU D'ADMINISTRATION**  
Monsieur G. N. DUCHARME, . . . Président  
Capitaliste de Montréal.  
Monsieur G. B. BURLAND, . . . Vice-Président  
Industriel de Montréal.  
L'Hon. LOUIS BEAUBIEN, . . . Directeur  
Ex-Ministre de l'Agriculture.  
Monsieur H. LAPORTE, . . . Directeur  
De l'Épicerie en Gros Laporte, Martin & Cie  
Monsieur S. CARSLLEY, . . . Directeur  
Propriétaire de la maison "Carley," Montréal.  
**M. Tancrede Bienvenu, . . . Gérant-Général**  
**M. Ernest Brunel, . . . Assistant-Gérant**  
**M. A. S. Hamelin, . . . Auditeur**

**SUCCURSALES:**  
MONTREAL: 316 Rachel, (coin St-Hubert); 271 Roy  
(St-Louis de France); 1138 Ontario, coin Panet; Magasin  
Carley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.  
Berthierville, P. Q.; D'Iraéli, P. Q.; St. Anselme, P. Q.  
Terrebonne, P. Q.; St. Guillaume d'Upton, P. Q. Pier-  
reville, P. Q.; Valleyfield, P. Q.; Ste-Scholastique, P. Q.  
Hull, P. Q.

**Bureau des Commissaires-Censeurs**  
Sir ALEXANDRE LACOSTE, . . . Président  
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
M. le Dr E. P. LACHAPPELLE, . . . Vice-Président  
Honorable ALFRED A. THIBAUDEAU, Sénateur,  
(de la maison Thibaudau, Frères de Montréal.)  
Honorable LOMER GOVIN, Ministre des Travaux Publics  
de la Province de Québec.  
Dr A. A. BERNARD et L'hon JEAN GIROUARD,  
Censseur Légal

### DEPARTEMENT D'EPARGNES.

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'in-  
térêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p.c. l'an suivant  
termes. Intérêt de 3% l'an, payé sur dépôts payables à  
demande.

## ALEX. DESMARTEAU

Successeur de Charles Desmarteau,

COMPTABLE, AUDITEUR,  
LIQUIDATEUR DE FAILLITES

Commissaire pour Québec et Ontario.

Bureaux, 1598 et 1608 rue Notre-Dame,  
Montréal.

J. CHARTRAND, . . . P. L. TURGEON

## CHARTRAND & TURGEON

COMPTABLES

Règlement de difficultés entre débiteurs et créanciers

180, rue Saint-Jacques, Montréal.

Tél. Bell Main 2638 Tel. Marchands 64

## EMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

210 NEW YORK LIFE BLDG.

11, Place d'Armes, . . . MONTREAL.

Tel. Bell, Main 1787.

### SOYEZ VIGILANT!

Les bonnes annonces sont comme les costumes faits sur mesure par le tailleur. Les annonces faites à-la-diabla sont généralement écrites précipitamment, sans considération pour la valeur de l'espace ou les résultats à obtenir. Mesurez l'objet à annoncer sous toutes ses faces, notez tous les points de nature à faire impression sur telle ou telle personne. Avec ces mesures en votre possession, vous serez à même de bâtir l'annonce qui créera une impression.

duits qui passent entre 740 et 850. Eh bien! si à un moment donné on sépare la distillation des produits qui passent par exemple entre 780 et 795, on aura des produits qui auront des propriétés fixes, moins variables que les produits dont les écarts seront plus grands, et on aura constitué un pétrole présentant des qualités supérieures au pétrole tout-venant.

Ceci m'amène à vous dire un mot de la relation qu'il peut y avoir entre la densité des pétroles et leur pouvoir éclairant ou leur point d'inflammabilité. Théoriquement on peut dire que, plus un pétrole est dense et plus il a de pouvoir éclairant. Cela serait vrai, mais à une condition, c'est qu'il soit brûlé dans une lampe appropriée, et c'est une théorie que je ne puis pas malheureusement faire devant vous, mais qui vous montrerait que, pour qu'un produit soit éclairant, il faut que la température de sa combustion soit très élevée et, en même temps, qu'il renferme dans sa flamme un grand nombre de particules solides; ces particules, qui rendent éclairante la flamme du pétrole, c'est le charbon porté au rouge par la température de combustion, charbon que vous pouvez mettre en évidence à l'aide d'une soucoupe, ou même que l'on voit, lorsque la lampe fume, aller tacher le plafond.

Pour qu'un pétrole puisse être commodément utilisé, il faut qu'il ne présente pas de danger d'incendie, qu'il ne s'enflamme pas très facilement, surtout lorsque la température s'élève. Par exemple lorsque, pendant les grandes chaleurs, et l'hiver, dans des conditions déterminées, la température s'élève dans l'intérieur des maisons, jusqu'à atteindre 30 et 35°, il ne faut pas que le pétrole puisse s'enflammer lorsque vous remplissez une lampe, même à une certaine distance d'une allumette ou d'une bougie allumée. C'est pour garantir contre ce danger que les règlements de police ne permettent de considérer comme huile lampante que les produits qui s'enflamment au-dessus de 35°.

Le point d'inflammabilité d'un pétrole est fonction de deux choses: de sa densité, c'est-à-dire que plus un pétrole sera lourd, plus son point d'inflammation sera élevé; du point d'ébullition des produits les plus bas renfermés dans ce pétrole. Dans un pétrole de commerce, vous pouvez rencontrer des produits qui n'ont que 740 de densité et qui, par conséquent, bouilliront à une température basse, à côté de produits ayant une densité de 820, qui bouilliront à une température plus élevée. Par conséquent vous voyez que, dans un produit d'une densité de 820, s'il a été constitué par un mélange de produits de basse densité avec des produits de haute densité, le point d'inflammation sera bas alors que

## THE SOVEREIGN BANK of Canada

Incorporate par Acte du Parlement.

CAPITAL AUTORISÉ, . . . \$2,000,000.00

CAPITAL SOUSCRIT, . . . 1,300,000.00

(Souscrit en entier à 25 p. c. de prime)

Président:  
H. S. HOLT.

Gérant Général  
D. M. STEWART

### Succursales:

|                |                  |
|----------------|------------------|
| <b>ONTARIO</b> | <b>Ottawa</b>    |
| Amherstburg,   | Market.          |
| Aylmer,        | Perth,           |
| Belmont,       | St. Catharines,  |
| Burks Falls,   | Stirling,        |
| Claremont,     | Stouffville,     |
| Clinton,       | Toronto,         |
| Crediton,      | Unionville,      |
| Exeter,        | <b>QUEBEC</b>    |
| Harrow,        | Frelighsburg,    |
| Havelock,      | Montréal,        |
| Markham,       | Montréal Ouest.  |
| Milverton,     | Stanbridge East. |
| Mount Albert,  | Sutton,          |
| Newmarket,     | Waterloo,        |

### Banquiers et Correspondants

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| J. P. MORGAN & Co.,           | } New York |
| THE STANDARD TRUST COMPANY,   |            |
| THE NATIONAL BANK OF COMMERCE |            |
| THE COMMERCIAL NATIONAL BANK  | Chicago    |
| J. S. MORGAN & Co.,           | } Londres  |
| DRESDNER BANK,                |            |
| MORGAN, HARRIS & Co.,         | Paris      |
| DRESDNER BANK,                | Berlin     |

## R. WILSON SMITH

### COURTIER en DEBENTURES

Débetures Municipales, des Gouvernements et des Chemins de Fer, achetées et vendues. Débetures de premier ordre pour placements de fonds en fidéi-dépôts, toujours en mains.

GUARDIAN BUILDING,

160, rue Saint-Jacques, . . . Montréal.

UBALDE GARAND, . . . TANCREDE D. TERROUX

## GARAND, TERROUX & CIE.,

BANQUIERS ET COURTIER

116 Rue St-Jacques, MONTREAL

Effets de commerce achetés. Traités émis sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires traitées par correspondance

## THE MOLSONS BANK

### 99ème DIVIDENDE

Les actionnaires de la Banque Molson sont par le présent avis notifiés qu'une Dividende de CINQ (5) POUR CENT a été déclaré sur le capital — action — pour le semestre courant, et que ce dividende sera payé au bureau de la Banque, à Montréal et à ses Succursales, le et après le

PREMIER AVRIL PROCHAIN

Les livres de transfert seront clos du 20 au 31 Mars, ces deux jours, sans interruption.

Par ordre du Bureau

JAMES ELLIOT,

Général

Montréal, 24 Mars 1905.